

Certificat

Systèmes de canalisations d'évacuation des eaux

Evacuation

TUBES AKATHERM

Le CSTB atteste que le produit ci-dessus est conforme à des caractéristiques décrites dans le référentiel de certification QB 08 Systèmes de canalisations d'évacuation des eaux en vigueur après évaluation selon les modalités de contrôle définies dans ce référentiel.

En vertu de la présente décision, le CSTB accorde à :

La société **AKATHERM**
Industrial 11 - Po Box 7149 - NL - 5980 AC-PANNINGEN
Usine **DE - 45549 SPROCKHOVEL**

le droit d'usage de la marque QB 08 Systèmes de canalisations d'évacuation des eaux pour le produit objet de cette décision, pour toute sa durée de validité et dans les conditions prévues par les exigences générales de la marque QB et le référentiel mentionné ci-dessus.



-59-05

Décision de reconduction n° 3448-59-05 du 19 novembre 2018.

Cette décision se substitue à la décision de reconduction n° 2336-59-05 du 20 novembre 2013

Sauf retrait, suspension ou modification, ce certificat est valide. Le certificat en vigueur peut être consulté sur le site internet <http://evaluation.cstb.fr> pour en vérifier sa validité.

CARACTÉRISTIQUES CERTIFIÉES

NATURE DU SYSTEME : Pehd

- Matière

- Indice de fluidité à chaud matière tube
- Stabilité thermique matière tube

- Tubes

- Caractéristiques dimensionnelles
- Indice de fluidité à chaud
- Retrait à chaud
- Rigidité annulaire

Ce certificat comporte 2 pages.

Correspondant :

Fabrice MIEMOUNITOU
Courriel : arnaud-fabrice.miemounitou@cstb.fr
Tél. : 01 64 68 88 70

Pour le CSTB
Pour le Directeur Technique



Yannick LEMOIGNE

Certificat

Décision n° 3448-59-05
Page 2/2

SYSTEMES DE CANALISATIONS D'EVACUATION DES EAUX

RAPPEL DU DOMAINE D'EMPLOI

Le domaine d'application de la présente certification est celui des systèmes de canalisations ou de leurs composants (tubes et raccords) en polyéthylène haute et basse densité, destinés à la réalisation de réseaux d'évacuation :

- des eaux pluviales,
- des eaux usées (eaux ménagères + eaux vannes),

des bâtiments et de leurs annexes (vidanges, chutes, collecteurs, ventilations primaires et secondaires), y compris les parties de canalisation enterrées dans l'emprise du bâtiment jusqu'à une distance de 1m de la sortie de celui-ci, soient les zones B, D et BD.

La présente certification ne vise pas les éléments de canalisations destinés à être enterrés à l'extérieur du bâtiment (assainissement).

GAMME DES PRODUITS CERTIFIES

Tubes : DN : 32 – 40 – 50 – 56 – 63 – 75 – 90 – 110 – 125 – 160 – 200 – 250 – 315
Série 12,5 selon NF EN 1519-1.

DN : 110 – 125 – 160 – 200 – 250 – 315 Série 16,0 selon NF EN 1519-1.